

Paris, le 19 août 2021

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

Monsieur le Ministre,

Vous avez décidé de maintenir pour l'année scolaire 2021-2022 le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP et de CE1 et de réaffirmer son caractère obligatoire au travers d'un courrier envoyé aux enseignants des écoles par le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire. Le SE-Unsa ne croit toujours pas à la plus-value d'un dispositif imposé, d'autant plus lorsqu'il représente une surcharge importante de travail, au détriment du reste des activités professionnelles.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir annoncer dès maintenant une compensation horaire à tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves, compensation qui ne saurait être laissée à la discrétion des administrations départementales.

De plus, les évaluations Repères ayant lieu à deux reprises en CP (en début et en milieu d'année), nous vous demandons de doubler la compensation horaire pour tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves de ce niveau de classe.

Au-delà de ces mesures immédiates, nous vous demandons également de renouveler le questionnaire auprès des enseignants à la suite de cette nouvelle session d'évaluations nationales et de prendre en compte les remontées de la profession. Les enseignants, dans leurs réponses, avaient en effet exprimé une très faible utilité à ces évaluations pour leur travail dans la classe, notamment pour déceler des difficultés qu'ils n'auraient pas déjà repérées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

**Copie à Mme Isabelle BOURHIS, Conseillère sociale**